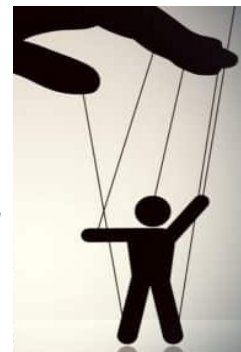




MANIPULATION ET FAUSSE INFORMATION



Le, 03 septembre 2020

Le **Syndicat Local Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE** du **Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes** a été informé sur une **FAUSSE INFORMATION** concernant l'attribution des logements par le Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale (DRHAS) qui circule **ENCORE** sur notre établissement.



Mes amis, je suis l'homme de la situation, je peux tout faire pour vous, je travaille en étroite collaboration avec les bonnes personnes au sein de la direction locale, de la DRHAS, mais aussi de la DISP de Marseille, du ministère de la justice, mais aussi du président de la République Française, de la NASA, de Star Trek, et de l'UNION MONDIALE DE LA FOURBERIE, je peux tout vous avoir, je suis le meilleur ...
Demandez et vous obtiendrez ... si vous venez chez moi Ah Ah Ah !!!

En effet, certaines personnes prônent, qu'elles attribuent des logements sociaux en collaborant avec le DRHAS d'Aix-en-Provence ... Une nouvelle **MANIPULATION exercée dans le but de contrôler les agents** de notre établissement.

En effet, en ce qui concerne les modalités d'attribution des logements sociaux relevant du parc immobilier du ministère, le DRHAS réceptionne, enregistre et vérifie la recevabilité du dossier des demandeurs. Lorsqu'il existe plusieurs demandeurs pour un logement, c'est la « commission logement » émanation du **Conseil Régional de l'Action Sociale (CRAS) constituée des représentants du personnel et des représentants de l'administration** qui effectue un classement des candidats.

Pour information, **FORCE OUVRIÈRE**, siège au CRAS et notre organisation syndicale pourra **répondre** à toutes vos questions en vous donnant de **VERITABLES INFORMATIONS !!!**

Le DRHAS organise les travaux de la commission mais ne participe pas au vote. Les dossiers sont étudiés par les membres de la commission après avoir été ANONYMISÉS ; les membres disposent pour chaque candidat d'une fiche à points (nationale) évaluant notamment les critères sociaux familiaux ... Le DRHAS transmet ensuite ce classement au bailleur social qui lui-même réunit une commission d'attribution définitive en étudiant le classement transmis par le DRHAS et les éventuelles dettes locatives (données non connues par le DRHAS)».

FORCE OUVRIERE, se tient également à votre **disposition** pour vous **accompagner** dans l'élaboration de votre dossier de demande de logement social ou de tout autre demande de logement privé.

FORCE OUVRIÈRE DEPLORE ces méthodes et attitudes de **RACCOLAGE !!!**

FORCE OUVRIÈRE RESTERA VIGILANTE, car l'**HONNETETE** de l'information pour l'ensemble du personnel est notre **SEULE** méthode de travail.

**Le bureau local
FORCE OUVRIERE**

